

Veillez indiquer ci-dessous l'adresse de retour du double du formulaire

**DECLARATION DE RENOUELEMENT
QUINQUENNAL D'INSCRIPTION AU
REPERTOIRE DU COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE POUR LES SOCIETES**

Loi n° 721 du 27 Décembre 1961

Article 17 : « Tout commerçant inscrit au répertoire doit confirmer tous les cinq ans, aux dates et dans les formes qui sont fixées par ordonnance souveraine, les déclarations exigées par les articles 3 et 4, ce alors même qu'il aurait, dans le courant des années considérées effectué une ou plusieurs déclarations en vertu des dispositions de la présente loi. »

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les deux exemplaires de la présente déclaration doivent être signés par le représentant légal ou le fondé de pouvoir désigné au répertoire du commerce et de l'industrie et adressés au Service dans les 15 jours de leur réception, accompagnés du montant du droit dû à l'occasion du renouvellement de l'inscription. A défaut, sont encourues la peine d'amende fixée par l'article 24, alinéa 2, de la loi n° 721 du 27 décembre 1961 et la radiation d'office du répertoire du commerce et de l'industrie.

RENSEIGNEMENTS A COMPLETER

N° d'inscription : **Forme juridique**

Raison ou dénomination sociale :

Enseigne(s):

Nom, prénoms, domicile des associés en nom, des commandités ou des gérants :

.....
.....
.....

S'il s'agit d'une personne morale, raison ou dénomination sociale et nom, prénoms du représentant :

.....
.....
.....
.....

Nom, prénoms, domicile (ou raison/dénomination sociale et siège social) et qualité des membres du conseil d'administration :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

